



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 septembre 2014  
Français  
Original: anglais

### Commission économique pour l'Europe

#### Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

##### Huitième réunion

Genève, 3-5 décembre 2014

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

##### Plan d'action au titre de la Convention pour la période biennale 2015-2016

### Priorités, plan de travail et ressources au titre de la Convention pour 2015-2016

#### Proposition du Bureau

##### *Résumé*

Le présent document expose les activités proposées au titre de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels pour la période 2015–2016 (plan de travail) ainsi que les ressources nécessaires pour les réaliser, telles que proposées par le Bureau sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

Le Bureau soumet cette proposition à la Conférence des Parties à la Convention pour examen, éventuelle révision puis adoption, en réponse à la demande formulée par cette dernière lors de sa septième réunion (ECE/CP.TEIA/24, par. 73).

La Conférence des Parties est invitée à examiner cette proposition et à adopter le plan de travail pour la période biennale 2015–2016.



1. Le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels a élaboré le présent document qui expose les activités proposées au titre de la Convention pour la période 2015–2016 (plan de travail) et les ressources nécessaires pour les réaliser, en coopération avec le secrétariat de la Convention.
2. Le plan de travail comprend des activités correspondant à des domaines prioritaires définis par la Stratégie à long terme pour la Convention (ECE/TEIA/22, annexe I) et que le Bureau considère comme nécessaires pour que celle-ci continue de jouer un rôle important dans l'amélioration de la sécurité industrielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Le plan de travail comprend aussi des éléments qui visent à développer au maximum les synergies avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement – par exemple, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière ainsi que de son Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale – et avec d'autres activités de la CEE, concernant notamment l'éducation en vue du développement durable de même que le logement et l'aménagement du territoire. Des synergies avec d'autres organisations opérant dans le domaine de la sécurité industrielle sont prévues.
3. Le plan de travail prévoit que la Conférence des Parties adapte les «Principes directeurs concernant l'attribution d'une aide financière pour faciliter la participation d'experts et de représentants des pays en transition aux réunions organisées dans le cadre de la Conférence des Parties et aux activités relevant du Programme d'aide», tels qu'ils ont été adoptés à la septième réunion de la Conférence des Parties (ECE/CP.TEIA/24, annexe III), sur la base d'une proposition du Bureau qui sera communiquée avant la huitième réunion de la Conférence des Parties.
4. L'exécution des activités inscrites dans le plan de travail exige des ressources extrabudgétaires. En conséquence, les Parties, d'autres pays membres de la CEE et diverses parties prenantes sont invités à soutenir les activités menées au titre de la Convention pendant la période 2015–2016 par des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la Convention, par un financement direct des activités ou par des contributions en nature. Conformément au mécanisme financier durable (ECE/CP.TEIA/24, annexe I), les Parties doivent annoncer ou indiquer, avant l'adoption du plan de travail biennal, le montant des contributions volontaires annuelles, qu'il s'agisse de ressources financières ou de contributions en nature, et participer activement à la mobilisation de contributions supplémentaires. Elles sont également invitées à montrer la voie en soutenant largement les différentes activités. Le plan de travail définitif contiendra les noms des pays chefs de file et des pays fournisseurs d'appui. Dans la présente version, d'éventuelles parties chefs de file sont placées entre crochets. Les autres pays souhaitant jouer le rôle de chefs de file sont invités à prendre contact avec le secrétariat avant la huitième réunion de la Conférence des Parties.
5. Le tableau 1 présente le projet de plan de travail et les ressources prévues pour 2015-2016. Il comprend des activités pour lesquelles des ressources financières devraient être disponibles au cours de la période biennale, sur la base des contributions annoncées par les Parties à la huitième réunion de la Conférence des Parties et d'autres contributions financières et en nature prévues au cours de cette période. Le tableau 2 présente les ressources totales prévues pour la période biennale, y compris les dépenses consacrées au personnel de secrétariat (qui ne figurent pas dans le tableau 1). Le tableau 3 établit une liste des activités pour lesquelles, au moment de l'élaboration du présent document, aucun pays chef de file ni aucune ressource associée n'avaient été recensés. Des ressources supplémentaires (en plus de celles indiquées dans le tableau 2) pour la période allant jusqu'à la neuvième réunion de la Conférence des Parties seraient nécessaires pour la mise en œuvre des activités indiquées dans le tableau 3. Si des promesses de contributions devaient être faites et/ou des pays chefs de file se proposer pour les activités en question avant ou durant la huitième réunion, celles-ci pourront être placées dans le tableau 2 du plan de travail définitif qui sera adopté par la Conférence des Parties.

Tableau 1  
Plan de travail et ressources pour la période 2015-2016

		<i>Ressources humaines inscrites au budget ordinaire ou relevant des ressources extrabudgétaires, en mois de travail d'administrateur [P] et d'agent des services généraux [G] du personnel du secrétariat pour réaliser les activités prévues</i>		
<i>Domaine</i>	<i>Activités et pays chefs de file/d'appui</i>	<i>Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)</i>	<i>P</i>	<i>G</i>
<b>I. Activités visant à réaliser les objectifs de la Stratégie à long terme au titre de la Convention (autres que les activités d'assistance)</b>				
Participation des Parties et autres parties prenantes	Communication ciblée (lettres d'information, communiqués de presse, brochures, site Web, promotion d'une formation en ligne sur les accidents industriels, dessins animés et film sur la Convention, participation à des forums)	15 000		
	Visites de travail et réunions de haut niveau dans les États parties	9 000		
	Visites de travail auprès d'autres parties prenantes	6 000		
<b>Total partiel</b>		<b>30 000</b>	<b>5,0</b>	<b>2,0</b>
Échange d'informations	Échange de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les Parties <sup>a</sup> , pour encourager l'organisation continue d'exercices bilatéraux de préparation <i>Pays chefs de file/d'appui: [à déterminer]</i>	30 000		
	Orientations pour l'application de la Convention, s'agissant de l'annexe I modifiée sur les substances dangereuses aux fins de la définition des activités dangereuses <i>Pays chefs de file/d'appui: [Norvège (à confirmer)]</i>	30 000		
	Activités de sensibilisation à la sécurité industrielle dans les universités (suivi de projet pilote à l'école d'été de Perm, Fédération de Russie, éventuellement en association avec la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable) <i>Pays chef de file: Allemagne</i>	90 000		
<b>Total partiel</b>		<b>150 000</b>	<b>4,0</b>	<b>1,0</b>
Partenariats stratégiques	Échange de bonnes pratiques sur la sécurité et l'aménagement du territoire; élaboration d'orientations sur la sécurité et l'aménagement du territoire (éventuellement en association avec le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (CEE) et en coopération avec le Comité CEE de l'habitation et de l'aménagement du territoire) <i>Pays chefs de file/d'appui/organisations: [Union européenne/Banque européenne d'investissement (à confirmer)]<sup>b</sup></i>	35 000		

		<i>Ressources humaines inscrites au budget ordinaire ou relevant des ressources extrabudgétaires, en mois de travail d'administrateur [P] et d'agent des services généraux [G] du personnel du secrétariat pour réaliser les activités prévues</i>		
		<i>Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)</i>		
<i>Domaine</i>	<i>Activités et pays chefs de file/d'appui</i>		<i>P</i>	<i>G</i>
	Activités destinées à sensibiliser aux risques liés à un optimisme excessif, à assurer la prévention et à maintenir un niveau élevé de sécurité, en collaboration avec des partenaires <i>Pays chefs de file/d'appui:</i> [Finlande (à confirmer)]	50 000		
	Publication et promotion de la liste de points à vérifier ou de la méthode à utiliser en vue d'harmoniser la planification d'urgence en cas d'accidents pouvant avoir des incidences sur les eaux transfrontières et de l'appliquer <i>Pays chef de file:</i> Suède	20 000		
	Réunions avec les organisations partenaires pour coordonner les activités communes	30 000		
	<b>Total partiel</b>	<b>135 000</b>	<b>15,5</b>	<b>2</b>
Financement	Réunions de donateurs et visites bilatérales <i>Appui:</i> Bureau	15 000		
	<b>Total partiel</b>	<b>15 000</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>
Service de réunions d'organismes inter-gouvernementaux et de groupes d'experts	Neuvième réunion de la Conférence des Parties	80 000		
	Réunions du Bureau (4 selon estimation)	20 000		
	Réunions du Groupe de travail de l'application (4 selon estimation)	20 000		
	Réunions du Groupe de travail du développement de la Convention <sup>c</sup> (3 selon estimation)	60 000		
	Fourniture de conseils juridiques concernant la rédaction d'amendements	30 000		
	Réunions du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels (2 selon estimation)	15 000		
	Consultation afin de permettre aux points de contact d'examiner l'efficacité du Système de notification des accidents industriels de la CEE et de débattre des mesures de préparation et d'intervention en vue de réduire les risques de catastrophe (éventuellement en coopération avec l'Union européenne)	45 000		

Domaine	Activités et pays chefs de file/d'appui	Ressources humaines inscrites au budget ordinaire ou relevant des ressources extrabudgétaires, en mois de travail d'administrateur [P] et d'agent des services généraux [G] du personnel du secrétariat pour réaliser les activités prévues		
		Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	P	G
<b>Total partiel</b>		<b>270 000</b>	<b>18,0</b>	<b>9,0</b>
<b>Total de la Section I</b>		<b>600 000</b>	<b>43,5</b>	<b>14,5</b>

## II. Activités d'aide aux pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

Programme d'aide <sup>d</sup>	Activités au titre de la phase préparatoire (par exemple en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et au Turkménistan) <sup>e</sup>	210 000		
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : [à déterminer]	(indicatif)		
	Activités au titre de la phase d'exécution, faisant suite à un plan d'action approuvé par le Bureau (par exemple en Géorgie, Serbie, ex-République yougoslave de Macédoine et Ouzbékistan) <sup>f</sup>	400 000		
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : [à déterminer]	(indicatif)		
	Ateliers ou réunions sous-régionaux de suivi et de formation sur les auto-évaluations réalisées et les plans d'action élaborés par les pays bénéficiaires	90 000		
	<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : [à déterminer]	(estimation)		
	Projet relatif au delta du Danube en matière de gestion des risques, auquel participent la République de Moldova, l'Ukraine et la Roumanie (suite)	50 000		
	<i>Pays chef de file</i> : Allemagne	(estimation)		
	Projet relatif au delta du Danube en matière de gestion des crises, auquel participent la République de Moldova, l'Ukraine et la Roumanie (suite)	100 000		
<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : Finlande, Pays-Bas [Norvège (à confirmer)]	(estimation)			
Deux missions consultatives	20 000			
Activités de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre de l'annexe I modifiée dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, dans le cadre de trois ateliers sous-régionaux sur la gestion des substances chimiques et sur l'identification et la notification des activités dangereuses, en coopération avec des partenaires, notamment la Division des transports de la CEE en tant que garant du SGH	186 500			
<i>Pays chefs de file/d'appui</i> : [Union européenne, Norvège (à confirmer), Allemagne]	(estimation)			

Domaine	Activités et pays chefs de file/d'appui	Ressources humaines inscrites au budget ordinaire ou relevant des ressources extrabudgétaires, en mois de travail d'administrateur [P] et d'agent des services généraux [G] du personnel du secrétariat pour réaliser les activités prévues		
		Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)	P	G
Autres activités d'aide	Activités concernant la gestion des risques dans les installations de gestion des résidus (par exemple, en Arménie et en Ukraine), y compris au niveau sous-régional <i>Pays chef de file: Allemagne</i>	270 000		
<b>Total de la Section II</b>		<b>1 326 500</b>	<b>36,5</b>	<b>15,5</b>
<b>III. Autres activités du secrétariat<sup>g</sup></b>			<b>4,0</b>	<b>2,0</b>
<b>Total des activités (sections I+II+III)</b>		<b>1 926 500</b>	<b>84,0</b>	<b>32,0</b>

*Abréviations:* SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU; BO = budget ordinaire.

<sup>a</sup> Si les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques ont lieu dans le cadre de la réunion de la Conférence des Parties, les incidences en termes de coût seront moindres.

<sup>b</sup> Des cofinancements pourraient être demandés par le biais du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE et du Protocole à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale.

<sup>c</sup> Comprenant une aide financière pour les représentants des Parties, dans la limite de trois réunions à participation non limitée, conformément à la décision de la Conférence des Parties visant à faciliter la participation d'experts et de représentants des pays en transition.

<sup>d</sup> Les activités au titre du Programme d'aide se font en fonction des demandes. Leur exécution dépend de la présentation d'auto-évaluations, de plans d'action et de propositions de projets par les pays bénéficiaires ainsi que des ressources financières disponibles pour leur exécution. Le Groupe de travail de l'application évalue les demandes d'assistance sur le fond et le Bureau prend la décision d'approuver des activités en fonction des fonds disponibles.

<sup>e</sup> Le coût des activités d'aide dans le cadre de la phase préparatoire est estimé à 70 000 \$ par pays.

<sup>f</sup> Le coût des activités d'aide dans le cadre de la phase d'exécution est estimé à 100 000 \$ par pays. Les activités sont répertoriées sur la base des indications concernant les besoins des pays reçues par le secrétariat de la CEE.

<sup>g</sup> Les autres activités du secrétariat sont notamment des activités de gestion financière et autres, ainsi que des mesures administratives nécessaires pour assurer le fonctionnement du Groupe de la sécurité industrielle de la CEE. Il s'agit également de l'établissement de rapports sur des questions de fond et administratives intéressant le secrétariat de la CEE.

Tableau 2  
**Ressources totales pour la période 2015-2016**

<i>Postes/activités</i>	<i>Montant en dollars É.-U.</i>
Activités visant à assurer la mise en œuvre de la Stratégie à long terme au titre de la Convention (autres que les activités d'aide)	600 000
Activités d'aide aux pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale	1 326 500
Personnel:	
Administrateurs, BO (21 mois de travail)	<i>a</i>
Agents des services généraux, BO (21 mois de travail)	<i>a</i>
Administrateurs, ressources extrabudgétaires (42 mois de travail)	810 888
Administrateur, ressources extrabudgétaires (financement au titre du fonds d'affectation spéciale assuré jusqu'à fin octobre 2015) (21 mois de travail)	325 440
Agents des services généraux, ressources extrabudgétaires (11 mois de travail)	140 000
<b>Total</b>	<b>3 202 828</b>

*Note:* Un poste (administrateur ou agent des services généraux) équivaut à vingt et un mois de travail par période biennale. En termes de ressources humaines, la mise en œuvre du plan de travail nécessite donc trois postes d'administrateurs et un poste d'assistant de programme (services généraux) supplémentaires financés sur les ressources extrabudgétaires pour un an ou deux ans sur la base du principe d'une participation aux coûts. À sa vingt-cinquième réunion, en juin 2013, le Bureau a décidé d'examiner les ressources extrabudgétaires prévues pour la dotation en personnel du secrétariat en 2015. L'estimation des ressources en personnel ci-dessus se fonde sur les taux standards de l'ONU.

<sup>a</sup> Mis à disposition au titre du budget ordinaire de l'ONU.

Tableau 3  
**Liste des activités dont la mise en œuvre nécessitera des ressources supplémentaires pour la période allant jusqu'à la neuvième réunion de la Conférence des Parties**

<i>Domaine</i>	<i>Activités et pays chefs de file/d'appui</i>	<i>Ressources financières extrabudgétaires (en espèces et en nature, en dollars É.-U.)</i>
Partenariats stratégiques	Diffusion du guide méthodologique sur l'évaluation des risques et action de sensibilisation le concernant, en collaboration avec des partenaires, par exemple dans le cadre d'un séminaire de suivi en ligne, en coopération avec le Centre commun de recherche de l'Union européenne	15 000
Programme d'aide (Échange d'informations) <sup>a</sup>	Élaboration de modules de formation (notamment de modules de formation des formateurs, de manuels, de documents d'orientation, d'outils d'apprentissage en ligne et interactifs) sur la mise en œuvre de la Convention et ses liens avec d'autres instruments juridiques, notamment sur les arrangements institutionnels et les mécanismes de coordination, l'information et la participation du public, ainsi que l'aménagement du territoire (éventuellement en coopération avec l'Union européenne)	400 000
<b>Total</b>		<b>415 000</b>

<sup>a</sup> Cette activité relèverait du «Programme d'aide» ou de l'«Échange d'informations» en fonction de son champ d'application. Le budget prévisionnel a été estimé sur la base de l'élaboration de matériels de formation destinés spécifiquement aux pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. Le champ d'application pourrait être élargi pour répondre aux besoins de toutes les Parties, avec les incidences budgétaires correspondantes.